

Où placer la préposition ?

Quand on traduit une loi ou une ordonnance, on hésite parfois sur l'endroit où placer la préposition qui précède une énumération : vaut-il mieux la mettre en facteur – comme l'allemand le fait quasi systématiquement –, ou au contraire la répéter devant chaque membre de l'énumération ?

Pour le dire concrètement, laquelle de ces deux solutions est-elle la meilleure ?

Texte DE	Préposition mise en facteur	Répétition de la préposition
Bund und Kantone können als erstinstanzliches Gericht ein Einzelgericht vorsehen für die Beurteilung von : a. Übertretungen; b. Verbrechen und Vergehen [...]	La Confédération et les cantons peuvent prévoir un juge unique qui statue en première instance sur : a. les contraventions; b. les crimes et les délits [...]	La Confédération et les cantons peuvent prévoir un juge unique qui statue en première instance : a. sur les contraventions; b. sur les crimes et les délits [...]

La mise en facteur est un choix risqué

1) Admettons que vous ayez traduit comme suit :

Texte DE	Traduction FR
Die Netzbetreiber stellen den Beteiligten die Informationen zur Verfügung, die notwendig sind für : a. den Netzbetrieb; b. das Bilanzmanagement; c. die Energielieferung; d. die Anlastung der Kosten; e. die Direktvermarktung; f. den Einsatz von intelligenten Steuer- und Regelsystemen.	Les gestionnaires de réseau mettent à la disposition des acteurs concernés les informations nécessaires à : a. l'exploitation du réseau ; b. la gestion du bilan d'ajustement ; c. la fourniture d'énergie ; d. l'imputation des coûts ; e. la commercialisation directe ; f. l'utilisation de systèmes de commande et de réglage intelligents.

Mais voilà qu'à l'occasion d'une révision du texte ou des débats parlementaires deux lettres sont ajoutées, à savoir :

g. die Berechnung der Netznutzungsentgelte; h. die Abrechnungsprozesse im Zusammenhang mit dem Gesetz.	g. le calcul de la rémunération de l'utilisation du réseau; h. les processus de facturation découlant de la loi.
---	---

Sauf à se retrouver avec « à ... le calcul » et « à ... les processus », la seule solution (en français) est alors de réécrire tout l'article :

Les gestionnaires de réseau mettent à la disposition des acteurs concernés les informations nécessaires : a. à l'exploitation du réseau ; b. à la gestion du bilan d'ajustement ; c. à la fourniture d'énergie ; d. à l'imputation des coûts ; e. à la commercialisation directe ; f. à l'utilisation de systèmes de commande et de réglage intelligents. g. au calcul de la rémunération de l'utilisation du réseau; h. aux processus de facturation découlant de la loi.
--

Alors rendez-vous service à vous-même, ou pensez au collègue qui devra se charger du travail : anticipez, et n'hésitez pas d'emblée à répéter la préposition.

2) On pourra rétorquer que si le raisonnement vaut pour « à » et « de », qui se contractent avec l'article qui suit (à, au, aux, de, du, des), il n'y a aucun risque pour des prépositions telles que « pour » ou « dans ». C'est une erreur : il suffit cette fois qu'une lettre soit modifiée ultérieurement pour que tout l'équilibre risque d'être rompu. C'est peut-être ce qui est arrivé au rédacteur de l'Accord de Paris :

Article 2

1. Le présent Accord, en contribuant à la mise en œuvre de la Convention, notamment de son objectif, vise à renforcer la riposte mondiale à la menace des changements climatiques, dans le contexte du développement durable et de la lutte contre la pauvreté, notamment **en** :

- a) Contenant l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels [...];
- b) Renforçant les capacités d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques et **en** promouvant la résilience à ces changements et un développement à faible émission de gaz à effet de serre [...];
- c) Rendant les flux financiers compatibles avec [...]

« en » se trouve ainsi à la fois mis en facteur et placé dans l'un des membres de l'énumération : la construction est boiteuse. Si la préposition avait été répétée d'entrée, ce problème ne se serait pas posé.

À noter que ces considérations valent tout autant pour le pronom relatif « qui » et la conjonction « que ». Exemples :

À éviter	À privilégier	À éviter	À privilégier
Les Parties qui : - remplissent les conditions - ratifient l'accord	Les Parties : - qui remplissent les conditions - qui ratifient l'accord	L'autorité certifiée que : - les mesures ont été prises - les travaux ont été effectués	L'autorité certifiée : - que les mesures ont été prises - que les travaux ont été effectués

La répétition est un facteur de clarté et une aide mnémotechnique

Répéter la préposition permet d'une part de mieux structurer les dispositions et ainsi au lecteur de voir immédiatement à quoi tel élément se rapporte, permet d'autre part au lecteur de raccrocher mentalement les différents membres de l'énumération à la phrase introductive, sans avoir à relire d'abord celle-ci. Exemple :

Zu kantonalen Programmen hat der Bericht angemessen Auskunft zu geben über : a. die mit dem Programm erwarteten und erzielten Energieeinsparungen sowie den Anteil der erneuerbaren Energien und der Abwärme an der verbrauchten Energie; b. die mit dem Programm erwarteten und ausgelösten Investitionen unter Berücksichtigung allfälliger Mitnahmeeffekte; c. die vor Ort durchgeführten Stichproben über die korrekte Verwendung der über Globalbeiträge gesprochenen Mittel; d. den Totalbetrag der eingesetzten finanziellen Mittel, aufgeteilt nach Bundes- und Kantonsanteilen sowie nach Förderbereichen und unter Angabe der durchschnittlichen Höhe der ausbezahlten Finanzhilfen; e. die nicht verwendeten finanziellen Mittel und den allfälligen Übertrag des verbleibenden Bundesanteils auf das Folgejahr.	En ce qui concerne les programmes cantonaux, le rapport doit donner des renseignements appropriés : a. sur les économies d'énergie attendues et réalisées grâce au programme ainsi que sur la part des énergies renouvelables et de la récupération de chaleur au niveau de l'énergie consommée; b. sur les investissements attendus et consentis grâce au programme, compte tenu d'un éventuel effet d'aubaine; c. sur les contrôles effectués par sondage sur place concernant l'utilisation correcte des moyens alloués pour les contributions globales; d. sur le montant total des moyens financiers engagés, répartis selon la part de la Confédération et celle des cantons et selon les domaines de promotion, en précisant le niveau moyen de l'aide financière versée; e. sur les moyens financiers non utilisés ainsi que sur le solde éventuel de la contribution fédérale à reporter sur l'année suivante.
---	---

Si l'on veut éviter la préposition

Vous pouvez parfois jouer sur la phrase introductive en employant « suivants/es » ou « ci-après » si voulez éviter de placer une préposition au début de chaque membre de l'énumération. Exemple :

À éviter	Avec préposition	Sans préposition
Le comité est chargé de : a. arrêter le programme ; b. superviser l'activité ; c. adopter le règlement...	Le comité est chargé : a. d' arrêter le programme ; b. de superviser l'activité ; c. d' adopter le règlement...	Le comité est chargé des tâches suivantes : a. arrêter le programme ; b. superviser l'activité ; c. adopter le règlement.

Profitons-en pour rappeler que le procédé est également utilisable en lieu et place de certaines conjonctions (si, lorsque, quand...). Exemple :

Avec conjonction	Sans conjonction
<p>Les denrées alimentaires peuvent être mises sur le marché :</p> <p>a. si le département [...]</p> <p>b. si l'office [...]</p>	<p><u>Cumulatif</u></p> <p>Les denrées alimentaires peuvent être mises sur le marché aux conditions suivantes ou si les conditions suivantes sont réunies / remplies :</p> <p>a. le département [...] *</p> <p>b. l'office [...]</p> <p>* On peut même rajouter ici un « , et » pour insister sur le caractère cumulatif des let. a et b.</p> <p><u>Non cumulatif</u></p> <p>Les nouvelles sortes de denrées alimentaires peuvent être mises sur le marché à l'une des conditions suivantes ou si l'une des conditions suivantes est remplie :</p> <p>a. le département [...]</p> <p>b. l'office [...]</p>

La construction avec l'adjectif « suivant » n'est pas seulement la solution la plus élégante, elle est aussi celle qui laisse sans doute le plus de liberté au traducteur au cas où le texte allemand serait modifié ultérieurement. À bon entendeur...

L'exception à la règle

L'article consacré aux définitions commence généralement par la phrase introductive « On entend par ». On mettra ici la préposition en facteur, plutôt que de la répéter devant chacun des termes qui sont définis. C'est le choix qui a été fait dans les Directives sur la technique législative (DTL), et il est vrai que les risques de voir une révision entraîner une rupture de construction ou obliger à réécrire l'article sont inexistant dans ce cas précis.